

1 090 élèves de 6^e primaire sont sur une liste d'attente

■ Ils représentent 2,43 % des enfants qui vont entrer en première secondaire. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2014.

La Ciri (Commission interréseaux des inscriptions), l'organisme chargé d'attribuer les places aux élèves, actuellement en 6^e primaire, qui n'auraient pas obtenu immédiatement une place dans l'établissement secondaire de leur premier choix, s'est réunie mardi matin. Elle a procédé à l'attribution des places que les écoles n'ont pas pu donner elles-mêmes et a communiqué les chiffres du nombre d'enfants ayant une place à coup sûr dans une des écoles de leur choix et ceux qui sont sur une liste d'attente.

Pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), 1 090 élèves, soit 2,43 %, sont placés sur une liste d'attente dont 784 viennent de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), 51 du Brabant wallon (BW) et 255 de Wallonie, hors Brabant wallon. En comparaison, ils étaient un peu moins nombreux à être dans cette situation l'an dernier: 1 049 en FWB dont 743 en RBC, 78 en BW et 228 en Wallonie. Ces chiffres à la baisse s'expliquent par le fait que 518 nouvelles places dans les écoles francophones avaient été créées en 2014. La population scolaire était également moins importante que celle que l'on dénombre en 2015.

395 écoles disposent encore de plus de 18 500 places

Cette année, 39 772 enfants ont été classés par la Ciri dans leurs premiers choix. 5 043 d'entre eux n'ont pas pu être classés, soit une augmentation de 159 par rapport à 2014. On compte 97,57 % des élèves qui sont assurés d'al-

ler à la rentrée dans une des quatre écoles de leurs choix formulés. En FWB, 73 écoles affichent déjà complet en terme d'inscriptions. Trente se trouvent en Wallonie, huit dans le Brabant wallon et trente-cinq à Bruxelles-Capitale. Il reste 395 écoles qui disposent encore de places, 18 537 au total. Cela signifie donc que les 1 090 enfants qui n'ont pas encore d'école attribuée sont certains de trouver une place quelque part, mais bien évidemment pas dans les établissements qui avaient leur préférence.

La Ciri s'attend à recevoir 44 815 formulaires uniques d'inscription (-573 par rapport à l'année précédente). Ce document envoyé aux parents est composé de deux volets. Le premier comprend les renseignements permettant d'identifier précisément l'élève et, le cas échéant, son classement. Le second est confidentiel. Il sera, si nécessaire, exploité par la Ciri pour les élèves dont la première préférence ne pourrait pas être satisfaite dans le cadre des places attribuées directement par l'école.

Reprise des inscriptions, le 4 mai

Sous peu, la Ciri va informer les parents de la mise ou non sur une liste d'attente de leur enfant. Ils ont alors dix jours ouvrables pour confirmer ou renoncer, complètement ou partiellement à leurs choix d'écoles. La reprise des inscriptions débutera le 4 mai et se clôturera le 31 août. Pendant ce laps de temps, les listes d'attente seront intégralement maintenues. Dès le 1^{er} septembre, les inscriptions en liste d'attente des élèves ayant une place en ordre utile ont été supprimées au cours de la nuit précédente. L'ordre des listes d'attente est respecté jusqu'à épuisement de ces listes.

A partir du 27 avril, les parents peuvent s'informer de la situation des établissements (complets et places disponibles) sur le site www.inscription.cfwb.be.

Isabelle Lemaire

97,6%

SÛRS

C'est le pourcentage d'élèves assurés d'aller l'an prochain dans une des quatre écoles de leur choix.

73

ÉCOLES SONT COMPLÈTES

Trente se trouvent en Wallonie, 8 dans le Brabant wallon et 35 à Bruxelles.

18 537

PLACES DISPONIBLES

395 établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent encore de places.

“S’il doit être inscrit dans une école bruxelloise, il va devoir prendre le métro et à 11 ans, ça, ça ne va pas.”

LE PÈRE DE LOIC

“On m’a donné des stratagèmes pour contourner le décret mais je ne veux pas jouer à ce jeu-là.”

LE PÈRE DE MARGOT

Le cas de Margot, 12 ans

“J’ai été fâché, révolté, découragé et impuissant, face au décret”

Stress. Margot, 12 ans, souffre d'une maladie génétique qui réduit ses défenses contre le stress, la fatigue, les microbes. Il faut donc lui éviter de longs trajets ou un environnement bruyant. Le corps de Margot ne produit pas de cortisone et elle doit en prendre tous les jours sinon, elle se déshydraterait et tomberait dans un coma mortel. Son père, Patrick Vanhamme, a anticipé le potentiel problème de choix d'une école secondaire il y a deux ans. *“J’ai lu tout ce qui concernait le décret inscriptions. J’ai constaté que des gens n’avaient pas d’école et je m’inquiétais de plus en plus”,* raconte-t-il. Le choix de la famille, qui habite le nord de Bruxelles, s’arrête sur le lycée Maria Assumpta. *“C’est l’école la plus appropriée aux besoins de notre fille: elle prendra en compte les risques liés à sa maladie, est située près de l’hôpital des enfants Reine Fabiola, de notre domicile et de notre lieu de travail.”* Margot ne fait pas partie des élus qui sont sûrs d’avoir une place au lycée. *“Je suis presque certain qu’elle n’aura pas de place en deuxième phase. Je perds toutes mes chances avec un seul indice: l’école primaire de Margot et ça se joue au millième de pour cent. On m’a donné des stratagèmes pour contourner le décret mais je ne veux pas jouer à ce jeu-là.”* La famille pourra rentrer un dossier médical à la Ciri pour augmenter ses chances mais sans garantie de succès. *“J’ai été fâché, révolté, découragé et impuissant, face au décret. Avec ma femme, on est prêt à se battre”,* déclare Patrick Vanhamme. **I.L.**

Le cas de Loïc, 11 ans

“Habiter une commune à facilités complique beaucoup les choses”

Aberration. Michel Hollay est le père de Loïc qui, après une visite au collège du Sacré-Cœur de Jette, a arrêté son choix sur cette école. *“J’ai aimé les profs, le projet, le programme”,* explique Loïc. La famille qui habite à Wemmel, n’a pas envisagé d’inscrire Loïc dans une école flamande. Elle a posé trois choix lors de la première phase d’inscriptions (le Sacré-Cœur, le collège Saint-Pierre et le lycée Assumpta) mais ces écoles réputées sont très demandées par les francophones de la région. *“Habiter une commune à facilités complique beaucoup les choses. Nous avons un indice moyen et nous ne sommes pas reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles”,* explique Michel Hollay. La première lettre annonçant que Loïc n’était pas pris dans une de ces trois écoles est arrivée et la déception est grande. *“Si nous sommes encore refusés lors de la deuxième phase, on va en discuter avec Loïc. S’il doit être inscrit dans une école bruxelloise, il va devoir prendre le métro et à 11 ans, ça ne va pas”,* dit le père de famille. Michel Hollay ajoute : *“C’est une aberration de ne pas pouvoir mettre son enfant dans l’école de son choix.”* Il estime que le décret inscriptions devrait être modifié. *“On devrait être plus à l’écoute des parents et des enfants. Un décret ne peut pas être changé en cinq minutes mais il est temps de créer des places et de trouver une solution.”* **I.L.**